



Flash communal

Grammond

Présents :

- Patrice CARTERON (Maire)
- Cyril VILLARD (Adjoint)
- Joël SEON (Adjoint)
- Murielle BEYNEL (Adjoint)
- Bruno GREGOIRE
- Paul BONNIER
- Xavier GRANJON
- Lucia POINT
- Thierry VACHON
- Sandra PADEL

Excusés :

- Damien GIANDOLINI

❖ Convention d'occupation temporaire d'utilisation du domaine public

Suite à la demande de la Maison d'Assistants Maternelles - MAM MATRUS - le Conseil Municipal décide de mettre à la disposition de la MAM une partie du domaine public, situé au 9 Place de l'Eglise d'une surface de 6.38 m2, pour l'implantation d'une terrasse démontable, et de fixer le montant de la redevance annuelle à 20.00 €. La première année de mise à disposition sera gratuite.

❖ Energie Groupement d'achat Electricité SIEL

Le Conseil Municipal décide ne pas intégrer une part d'achat d'énergie verte au marché d'achat groupé d'électricité du SIEL pour la période du 01/01/2026 au 31/12/2029.

❖ Taux d'imposition des taxes directes 2024

Le Conseil Municipal décide d'augmenter les taux d'imposition de 3% par rapport à l'année dernière, comme suit :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 37.62%
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 44.92 %
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 9.60%

❖ Subventions aux associations 2024

Dans le cadre des demandes de subventions au titre de l'année 2024 émanant de diverses associations, le Conseil Municipal décide d'attribuer les subventions suivantes :

Epi de Grammond	117,00 €
CEDO	150,00 €
CEDO (locations de salles)	150,00 €
Familles Rurales GRAMMOND	150,00 €
ACCA Grammond	150,00 €
FNACA Grammond	150,00 €
Club de l'Amitié	150,00 €
Sou des Ecoles	150,00 €
Association Tourisme et Loisirs	150,00 €
Avenir Foot Pays de Coise	150,00 €
MAM Matrus	100,00 €
Participation frais fonctionnement Centre Médical Feurs	105,60 €
Ciné Monts du Lyonnais	482,00 €
Association Infirmes Cérébraux	110,00 €

❖ Approbation des comptes administratifs et de gestion 2023

Le Conseil Municipal approuve le compte administratif 2023 du budget principal de la commune et du budget eau, ainsi que le compte de gestion 2023 de ces deux budgets, dressé par le Comptable Public.

Les résultats de clôture de l'exercice 2023 du budget principal de la commune sont les suivants :

- Section de fonctionnement : Excédent de 201.828,02 €
- Section d'investissement : Excédent de 217.455,55 €

Les résultats de clôture de l'exercice 2023 du budget eau sont les suivants :

- Section de fonctionnement : Déficit de 139.776,29 €
- Section d'investissement : Excédent de 23.374,78 €

❖ Vote du budget primitif communal et eau 2024

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, les budgets primitifs 2024 suivants :

Budget commune : Les dépenses et recettes de fonctionnement sont équilibrées à 876.421,02 €. Les dépenses et recettes d'investissement sont équilibrées à 329.900,00 €.

Budget eau : Les dépenses et recettes de fonctionnement sont équilibrées à 296.893,10 €. Les dépenses et recettes d'investissement sont équilibrées à 34.769,78 €.

❖ Point sur le personnel communal

❖ Bilan des participations aux commissions CCMDL

❖ Questions diverses

- Eclairage devant le gymnase : Suite à la demande de l'EPI concernant le maintien de l'éclairage public devant le gymnase entre 21h00 et 22h00, la commune va finalement demander un devis pour des lampes solaires, moins onéreuses qu'un projecteur LED.
- Déchets : l'installation des colonnes a débuté le 15 avril 2024 et la collecte des déchets le 6 mai 2024.
- Déménagement de la Poste : Le déménagement de la Poste dans les locaux de la Mairie est prévu pour septembre 2024. L'entrée de la Poste sera située côté école et l'accès pour les personnes à mobilité réduite se fera devant la Mairie. La boîte aux lettres restera à sa place actuelle.



Suivez l'actualité de Grammond sur :

- ❖ **Facebook** : www.facebook.com/Grammond42.Commune

- ✓ **Recensement militaire** : Les jeunes gens et jeunes filles nés en avril **2008**, doivent se présenter en Mairie, munis de leur **carte d'identité, livret de famille et justificatif de domicile des parents, dès qu'ils ont atteint l'âge de 16 ans**. L'attestation de recensement, remise par la Mairie, est obligatoire pour l'inscription aux examens et concours soumis au contrôle de l'autorité publique. Les jeunes recensés doivent s'inscrire, par la suite, dans l'espace jeune du site majdc.fr.
- ✓ **Panneau Pocket** : La commune de Grammond s'est dotée d'un nouvel outil de communication pour informer la population de toutes les actualités de la commune. Il s'agit de l'application « Panneau Pocket » à télécharger. Vous pourrez y retrouver toutes les actions, évènements, manifestations de la commune.
- ✓ **Arrivées et départs de la commune** : Les nouveaux arrivants de la commune, ainsi que les personnes qui déménagent sur la commune ou sur une autre commune, sont priées de bien vouloir se présenter en Mairie afin de nous en informer et nous communiquer leur index de compteur d'eau à leur arrivée ou départ.
- ✓ **Urbanisme** : Tous les travaux modifiant l'aspect extérieur doivent faire l'objet d'une demande d'autorisation d'urbanisme en mairie : construction d'une maison, extension d'une construction existante, construction d'un bâtiment indépendant (garage...), mais aussi création, agrandissement ou remplacement d'ouvertures : fenêtres, portes et volets, réfection de toitures, ravalement de façades...
- ✓ **Ramassage des excréments des animaux** : Pour la propreté de notre village, il est rappelé aux propriétaires d'animaux que les excréments de ces derniers sont à ramasser par leurs soins.
- ✓ **Déchets** : La municipalité a constaté que des ordures sont parfois jetées à l'extérieur des containers. Pour le confort de tous, nous vous demandons de remédier à cette nuisance.
- ✓ **Bus France Services** : La prochaine permanence, Place de l'Eglise, aura lieu le jeudi **13 juin de 9h00 à 12h00**.
- ✓ **Mairie** : La mairie de Grammond sera fermée du lundi 27 mai au mercredi 5 juin inclus pour cause de congés.

Vous pouvez consulter l'ensemble des documents de ce flash sur le site internet de la commune.